

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SELARL PHARMACIE BAZARDDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 62 Rue de Nancy 54630 RICHARDMENILDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 4 8 5 1 3 8 0 0 0 0 0 1 3Néant ☐ *

Certifié conforme à l'original

Exercice N clos le,
31/03/2026

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
	Frais d'établissement *	CX	CQ	
	Frais de développement *	AF	AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	1 240 000
	Fonds commercial (1)	AJ	AK	
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AN	AO	
	Terrains	AP	AQ	18 121
	Constructions	AR	AS	20 102
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	15 533
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	6 822
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	BH	BI	15 184
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT	
	Participations	CU	CV	1 610
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	BB	BC	
	Créances rattachées à des participations	BD	BE	96 448
	Autres titres immobilisés	BF	BG	
	Prêts	BH	BI	7 702
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	7 702
TOTAL (II)		1 442 173	54 303	1 387 869
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	211 309
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	BX	BY	75 718
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	8 498
	Autres créances (3)	CB	CC	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	
	DIVERS	CF	CG	181 735
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	CI	6 502
Comptes de régularisation	Disponibilités	CJ	CK	483 764
	Charges constatées d'avance (3)*	CW		
	TOTAL (III)	CM		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CN		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CO	1A	54 303
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)			1 871 633
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 925 937		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an CR	
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL PHARMACIE BAZARD</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)		DA 100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG
	Report à nouveau		DH 791 719
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 166 355
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 1 068 075
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 477 439
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 274 338
	Dettes fiscales et sociales		DY 51 111
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Instrument financier à terme		DI
	Autres dettes		EA 668
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 803 558	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 1 871 633	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 420 844
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Certifié conforme à l'original



Désignation de la société : SELARL PHARMACIE BAZARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 1 871 634 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 166 356 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/06/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 240 000			1 240 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 240 000			1 240 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	36 820	1 404		38 224
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 355			22 355
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 427			28 427
- Matériel de transport	4 166			4 166
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 000	241		3 241
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	94 768	1 645		96 412
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	79 130	18 929		98 059
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 702			7 702
Immobilisations financières	86 832	18 929		105 761
TOTAL	1 421 600	20 573		1 442 173

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			1 645		
Immobilisations financières			18 929		
Augmentations de l'exercice			20 573		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2026
Éléments achetés	1 240 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 240 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tisse- ments cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorpor Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct	10 à 20 ans	linéaire	15 609	2 513		18 121
- Installations techniques, matière et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	12 862	2 671		15 533
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans	linéaire	11 570	2 673		14 243
- Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	2 560	833		3 393
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans	linéaire	3 000	14		3 014
- Emballages récupérables et div Immobilisations corporelles			45 600	8 703		54 304
TOTAL			45 600	8 703		54 304

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 194 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	96 449		96 449
Prêts			
Autres	7 702		7 702
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	75 719	75 719	
Autres	8 499	8 499	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	6 503	6 503	
Total	194 871	90 720	104 151

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 803 559 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	477 440	94 726	382 714	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 338	274 338		
Dettes fiscales et sociales	51 112	51 112		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	669	669		
Total	803 559	420 845	382 714	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	94 348			
(**) Dont envers les associés	669			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 668 euros.

Charges à payer

	Montant
FNP GAZ (ENGIE)	1 529
FNP HONORAIRES COMPTABLES	1 552
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	21 195
COTISATIONS TNS À PAYER	3 379
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	7 994
CET À PAYER	1 371
TAXE D APPRENTISSAGE À PAYER	222
FORMATION PRO. À PAYER	153
Total	37 394

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA MAINTENANCE	493		
CCA COTISATIONS	1 929		
COTISATIONS TNS D AVANCE	4 081		
Total	6 503		

PHARMACIE BAZARD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de pharmaciens d'officine
au capital de 100 000 euros
Siège social : 62 Rue de NANCY
54630 RICHARDMENIL
848 513 800 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUILLET 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 166 355,82 euros de l'exercice clos le **31 mars 2026** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	166 355,82 euros
A titre de dividendes aux associés	20 000,00 euros
Soit 2,00 euros par part	
Le solde	146 355,82 euros

Pour un montant de 145 280,61 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 937 000,00 euros et pour un montant de 1 075,21 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 075,21 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mars 2026** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Isabelle BAZARD
Gérante



Olivier BAZARD
Gérant

